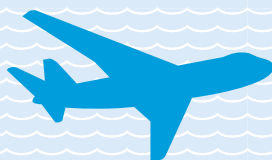


## RÉSIDENT NON HABITUEL – RNH

Enregistrement auprès de  
l'Autorité Fiscale Portugaise



## INDEX

<b>I – EFFECTUER LA DEMANDE</b>	3	
Questions 1, 2 et 3	3	
<b>II – STATUS DE LA DEMANDE</b>	5	
Questions 4, 5, 6 et 7	5	
<b>III – REPRÉSENTANT</b>	6	
Questions 8, 9, 10, 11, 12 et 13	6	
<b>IV – e-MAIL</b>	8	
Question 14	8	
<b>V – NOTIFICATIONS</b>	8	
Questions 15 et 16	8	
<b>VI – AUDITION PRÉALABLE</b>	9	2   11
Question 17	9	

## I – EFFECTUER LA DEMANDE

### 1 - Qui peut demander le statut de résident non habituel?

Un citoyen âgé de 18 ans ou plus, qui remplit les conditions suivantes, peut demander à être enregistré en tant que résident non habituel:

- Est considéré, à des fins fiscales, comme résident du territoire portugais conformément à l'un des critères suivants<sup>1</sup>:
  - a) Y a séjourné plus de 183 jours, consécutifs ou interpolés, au cours d'une période de 12 mois commençant ou se terminant dans l'année en question ;
  - b) Qui, ayant séjourné moins longtemps, dispose, au cours d'un jour quelconque de la période visée à l'alinéa précédent, d'un logement dans des conditions qui laissent présumer l'intention actuelle de le maintenir et de l'occuper en tant que résidence habituelle ;
  - c) Au 31 décembre, est membre de l'équipage d'un navire ou d'un aéronef, à condition qu'il soit au service d'entités ayant leur résidence, leur siège social ou leur direction effective sur ce territoire ;
  - d) Exerce à l'étranger des fonctions publiques ou des commissions au service de l'État portugais.
- N'a pas été considéré comme résident sur le territoire portugais au cours des 5 années précédant l'année pour laquelle il /elle souhaite s'enregistrer en tant que résident(e) non habituel(le).

3 | 11

### 2 - Quand doit le citoyen demander à être enregistré en tant que résident non habituel?

La demande d'enregistrement en tant que résident non habituel ne doit être faite qu'**après s'être enregistré en tant que résident sur le territoire portugais**.

Par conséquent, si vous avez déjà un numéro d'identification fiscale portugais (*NIF*), mais que vous êtes toujours enregistré en tant que non-résident, vous devez demander à l'avance le changement d'adresse et de statut en tant que résident:

- Sur le [Portal das Finanças](#), à travers le «*e-balcão*»: authentification préalable (*NIF* et mot de passe d'accès, en choisissant *Imposto ou Área: Registo Contribuinte, Tipo de Questão: alteração Morada/Singulares*, ou,
- Dans n'importe quel bureau des impôts (*atendimento por marcação*)<sup>2</sup> ou à la [Loja do Cidadão](#).

<sup>1</sup> - [Artigo 16.º, n.º1, do Código do IRS](#)

<sup>2</sup> - Pour plus d'informations sur notre service de consultation sur rendez-vous, veuillez consulter notre brochure [folheto Atendimento por marcação - APM](#).



**Délai:** La demande d'enregistrement en tant que résident non habituel doit être présentée jusqu'au 31 mars inclus de l'année suivant celle où il devient résident sur le territoire portugais, même s'il a présenté une demande de changement d'adresse avec effet rétroactif, qui est en attente d'une décision.

Par conséquent, dans le cas où, à cette date, vous seriez empêché de présenter la demande par le biais du portail, du fait que vous êtes toujours enregistré comme non-résident, vous devrez, jusqu'à la fin de ce jour (31 mars), communiquer à l'AT cet empêchement, notamment par le biais de l'«e-balcão», en identifiant dans le champ: *Imposto ou Área – “Registo de Contribuinte”; Tipo de Questão – “identific.”; Questão – “Residente Não Habitual”* et ajouter la copie de la demande de changement d'adresse avec effet rétroactif déposée auprès du bureau des impôts.

[En savoir +](#)

[Ofício-circulado n.º 20243/2022, de 30/06](#)

### **3 - Que devez-vous faire pour vous enregistrer en tant que résident non habituel auprès de l'administration fiscale portugaise?**

4 | 11

Vous devez demander le mot de passe d'accès correspondant sur le [Portal das Finanças](#), via l'option: [“Registar-se”](#) et remplir le formulaire de demande avec les données demandées.

Après avoir reçu à votre adresse le mot de passe d'accès, vous pouvez introduire votre demande dans le *Portal das Finanças*, par les étapes suivantes: Accéder à *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > Entregar Pedido.*

Sur la page correspondante, vous devez remplir les champs relatifs à l'année de début d'enregistrement que vous souhaitez, ainsi que le pays de résidence à l'étranger (pays où vous avez résidé au cours de la dernière année). Vous devez également déclarer que vous remplissez les conditions pour être considéré comme non-résident sur le territoire portugais au cours des cinq années précédant l'année prévue pour le début du statut de résident non habituel.



**Note:** La demande d'enregistrement auprès de l'Administration fiscale ne peut être faite qu'après l'enregistrement en tant que résident sur le territoire portugais, comme indiqué au point précédent.

[En savoir +](#)

[Senhas de acesso ao portal das finanças](#)

[Dados de contacto - portal das finanças – fiabilização](#)

## II – STATUS DE LA DEMANDE

### 4 - Le citoyen peut consulter le status de sa demande d'enregistrement en tant que résident non habituel?

Oui. Si vous avez demandé votre enregistrement dans le *Portal das Finanças*, vous pouvez vérifier l'état de votre demande, 48 heures après l'avoir présentée, en sélectionnant l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > Consultar Pedido*.

### 5 - Comment savoir si votre demande d'enregistrement en tant que résident non habituel a été acceptée ou rejetée?

Si votre demande effectuée au *Portal das Finanças* est **approuvée**, vous pouvez obtenir la preuve, en format PDF, par le biais de l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > Consultar Pedido*.

Si votre demande est **rejetée**, vous serez informé par l'Autoridade Tributária e Aduaneira du projet de décision de rejet, qui contient les motifs pour lesquels, si vous le souhaitez, vous pouvez soumettre vos allégations et les documents justificatifs.

5 | 11

### 6 - Que devez-vous faire si vous avez indiqué une année d'enregistrement en tant que résident non habituel différente de l'année prévue?

Si vous avez envoyé la demande d'enregistrement en tant que résident non habituel au cours des trois premiers mois de l'année et que vous souhaitez changer l'année de début pour l'année précédente, ou pour l'année en cours, dans le cas où la demande initiale a été formulée pour l'année précédant la date de soumission de la demande. Vous pouvez effectuer la modification, une seule fois, à condition que la demande initialement formulée ne soit pas dans le statut «approuvée», «rejetée (après recours hiérarchique)» ou «archivée».

Pour formaliser le changement de l'année de début par le biais du portail, vous devez accéder à l'option : *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido \_ Alterar Pedido*.

### 7 - Que devez-vous faire si vous souhaitez retirer votre demande de statut de résident non habituel?

Si vous avez présenté la demande d'enregistrement en tant que résident non habituel et que, pour une raison quelconque, vous souhaitez y renoncer, vous pouvez demander dans le *Portal das Finanças* le retrait de la demande, à condition qu'elle ne soit pas dans le statut «approuvé», «rejeté (après recours hiérarchique)» ou «archivé», en accédant à l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido \_ Alterar Pedido ou Desistir do Pedido*.

### III – REPRÉSENTANT

#### 8 - Le contribuable peut-il désigner un représentant, par le biais du *Portal das Finanças*, pour s'occuper de tout ce qui concerne la demande d'enregistrement en tant que résident non habituel?

Oui, la désignation d'un représentant peut être effectuée par le biais du *Portal das Finanças*, étant entendu que l'intéressé et le mandataire doivent disposer d'un courrier électronique valide/fiable. Si ce n'est pas le cas, ils doivent préalablement confirmer l'adresse électronique dans le *Portal das Finanças* et indiquer «Je souhaite recevoir des courriels», en accédant *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > email/Telefone*.

En savoir +

[Dados de contacto - Portal das Finanças – Fiabilização](#)

La nomination peut être effectuée en enregistrant le NIF du représentant, au moment de l'enregistrement de la demande de résidence non habituelle, par le biais de l'option suivante: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Entregar Pedido*.

6 | 11

La désignation d'un représentant peut également être effectuée ultérieurement, dans tous les états de la demande, à l'exception des états «Approuvé», «Rejeté (après recours hiérarchique)» et «Archivé».

#### 9 - La désignation du représentant sur le *Portal das Finanças* prend-elle effet immédiatement?

Lorsque le contribuable enregistre le NIF du représentant associé à la demande d'enregistrement en tant que résident non habituel, le représentant est informé, par courriel, de la nécessité de confirmer sa nomination, dans un délai de 15 jours. Ce n'est qu'après cette confirmation que le représentant qu'il a indiqué pourra intervenir dans la procédure (lorsque le statut associé au représentant, qui est de «nomination effectuée» après l'indication du NIF, passera à «nomination acceptée»).

L'acceptation du mandat respectif se fait par l'intermédiaire de l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por mandatário)*. Après cette période, si le représentant ne confirme pas, la nomination deviendra automatiquement «inactive» et il ne sera pas possible d'exercer le mandat en question.

Dans le cas où l'agent n'accepte pas dans les 15 jours, et si le contribuable maintient son intérêt pour la nomination, il devra réenregistrer le NIF dudit représentant, afin d'entamer la procédure et de faire courir le nouveau délai.

## 10 - Est-il possible de changer le représentant?

Oui, le contribuable peut, dans le *Portal das Finanças*, changer de représentant, en désignant un nouveau représentant par le biais de l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido\_ Alterar Pedido*. Dans ce cas, le mandat du précédent représentant prend automatiquement fin.

Le changement de représentant peut être effectué dans tous les états de la demande, sauf dans les états «Approuvé», «Rejeté (après recours hiérarchique)» et «Archivé».

## 11 - Le représentant désigné peut-il refuser le mandat, y renoncer ou être remplacé par un autre mandataire désigné par le contribuable?

Oui. Le mandataire peut refuser la nomination ou y renoncer après son acceptation, au *Portal das Finanças*, par l'intermédiaire de l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por mandatário)*.

En renonçant à la désignation, le représentant ne pourra plus intervenir dans la procédure et un message sera envoyé à l'adresse électronique fournie par le contribuable indiquant que le représentant a renoncé au mandat et que le contribuable peut procéder à la désignation d'un autre représentant.

7 | 11

## 12 - Quelles sont les actions que le représentant peut effectuer, sur le *Portal das Finanças*, dans le cadre de la procédure NHR?

Le représentant peut effectuer les actions suivantes sur le portail si sa nomination est «active» :

- Modifier l'année de début de la demande pour les résidents non habituels;
- Exercer le droit d'audition préalable et ajouter des documents;
- Demander le retrait de la demande de statut de résident non habituel

Ces actions peuvent être effectuées dans le *Portal das Finanças* par l'intermédiaire de l'option : *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente Não Habitual > Gerir Pedido (por mandatário)*.

## 13 - J'ai été nommé représentant d'un contribuable qui a déposé une demande d'enregistrement en tant que résident non habituel au status de l'audition préalable, et la procuration correspondante a été envoyée au Bureau d'enregistrement des contribuables par courrier recommandé.

**Que dois-je faire pour pouvoir utiliser la nouvelle fonction du *Portal das Finanças* pour les représentants, dans le cadre de la demande d'enregistrement en tant que résidents non habituels?**

Afin d'avoir accès à toutes les fonctionnalités prévues pour le représentant, à savoir

l'exercice du droit d'audition préalable et la possibilité d'ajouter des documents, il est nécessaire que les deux parties (contribuable et représentant) procèdent à la nomination et à l'acceptation du mandat, respectivement, sur le *Portal das Finanças*.



**Note:** À cette fin, il est nécessaire, si vous ne l'avez pas encore fait, de valider préalablement les courriels respectifs et d'indiquer "Je souhaite recevoir des courriels", sur le *Portal das Finanças*, en accédant à *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > [email/Telefone](#)*.

[En savoir +](#)

[Dados de contacto - Portal das Finanças - Fiabilização](#)

#### IV – e-MAIL

**14 - Le contribuable peut effectuer plusieurs actions via le *Portal das Finanças*, à savoir soumettre, en cas de rejet de la demande, les allégations/documents par voie électronique?**

Oui, mais vous devez au préalable valider l'e-mail et indiquer «Je souhaite recevoir des e-mails», en accédant *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > [email/Telefone](#)*.

8 | 11

[En savoir +](#)

[Dados de contacto - Portal das Finanças - Fiabilização](#)

#### V – NOTIFICATIONS

**15 - Quelles notifications l'AT envoie-t-il au représentant et lesquelles au contribuable?**

Toute la correspondance émise par l'AT dans le cadre d'une demande d'enregistrement en tant que résident non habituel est adressée au représentant ayant une nomination «active», c'est-à-dire une nomination en cours. Dans les cas où les demandes n'ont pas de représentant «actif», la correspondance est envoyée à l'adresse du contribuable. Si la correspondance est émise après un changement de représentant, elle sera adressée au nouveau représentant en vigueur ou au contribuable si le nouveau représentant n'est pas en vigueur.

**16 - J'ai accepté dans le *Portal das Finanças* la nomination en tant que représentant et j'exerce une activité de prestation de services, pour mon propre compte. Les notifications sont-elles envoyées à mon domicile professionnel?**

Les notifications émises par l'AT, dans le cadre d'une demande d'enregistrement en tant que résident non habituel, sont envoyées à l'adresse professionnelle du représentant, pour autant qu'il /elle ait informé l'AT de cette information en temps



utile, par le biais de la déclaration de début d'activité ou, dans le cas d'une mise à jour de l'établissement professionnel, par le biais de la déclaration nécessaire de changement d'activité.

Sinon, des notifications seront envoyées :

- à l'adresse du domicile fiscal;
- au *Portal das Finanças*, si vous avez souscrit au régime des notifications et citations électroniques par le biais des options: *Cidadãos > Serviços > A Minha Área > Notificações e Citações > Ver/Gerir Canais – GERIR CANAIS > Portal das Finanças – ATIVAR*;
- ou vers la boîte aux lettres électronique, par le biais des options: *Cidadãos > Serviços > A Minha Área > Notificações e Citações > Ver/Gerir Canais – GERIR CANAIS > ViaCTT – ATIVAR*.

En savoir +

[Notificações e citações eletrónicas](#)

9 | 11

## VI – AUDITION PRÉALABLE

### **17 - Puis-je présenter, par l'intermédiaire du *Portal das Finanças*, une demande d'allégations à la suite de la notification du projet de décision de rejet de la demande d'enregistrement en tant que résident non habituel?**

Oui, le contribuable peut soumettre des allégations et des documents justificatifs dans le *Portal das Finanças*, en ayant la possibilité d'ajouter des documents par le biais de l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > Gerir Pedido\_ Alegações*.

Si le représentant est celui qui soumet les allégations/documents à l'appui, il doit y accéder par le biais de l'option: *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Residente não Habitual > Gerir Pedido (por Mandatário)*.

La présentation d'allégations ou de documents supplémentaires peut se faire par l'intermédiaire du *Portal das Finanças*, sauf dans les status «Approuvé» et «rejeté (après recours hiérarchique)».

Les demandes de prorogation du délai de présentation des documents peuvent également être faites au moment de l'audition préalable.

Les documents ne peuvent être ajoutés qu'au format PDF.

## COMMENT COMMUNIQUER AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE ET DOUANIÈRE – AT

Pour communiquer avec l'AT, à travers le [Portal das Finanças](#), vous pouvez demander le mot de passe d'accès respectif dans l'option [Registar-se](#) et remplir le formulaire d'adhésion avec vos données personnelles, dans les termes demandés.

[En savoir +](#)

[Senhas de acesso ao Portal das Finanças](#)

Vous pouvez également autoriser l'AT à envoyer des messages facultatifs et volontaires d'aide à la mise en conformité par SMS et par courrier électronique. Ce service est entièrement gratuit, personnel et confidentiel. Toutefois, pour que nous puissions le fournir en toute sécurité, nous avons besoin que vous validiez votre adresse électronique et votre numéro de téléphone portable.

Dès que la demande de mot de passe est faite, deux codes sont automatiquement fournis:

- pour la validation du téléphone portable, par SMS;
- pour la validation du courrier électronique, par e-mail.

10 | 11

Ces codes ne peuvent être confirmés que sur le *Portal das Finanças* en *Cidadãos > Serviços > Dados Cadastrais > Dados de Contacto > email e Telefone\_ Confirmar* après avoir reçu le mot de passe d'accès au Portal das Finanças, qui est envoyé par la poste, à l'adresse fiscale.

[En savoir +](#)

[Dados de contacto - Portal das Finanças - Fiabilização](#)  
[Questões Frequentes \(FAQ\)](#)



### AUTRES INFORMATIONS

Vous pouvez consulter sur le [Portal das Finanças \(www.portaldasfinancas.gov.pt\)](http://www.portaldasfinancas.gov.pt):

- Le [calendrier fiscal](#);
- Les [brochures d'informations](#);
- La [Foire aux Questions \(FAQ\)](#);
- La page [Tax System in Portugal](#).

### CONTACTEZ

- Le service électronique [e-balcão](#), sur le *Portal das Finanças*;
- Le [Centro de Atendimento Telefónico \(CAT\)](#), à travers du numéro:  
+ 351 217 206 707, tous les jours ouvrables de 9:00 h à 19:00 h;
- Un [Service de Finances \(vous pouvez marquer un rendez-vous\)](#).